

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 décembre 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/12/2016

L'an deux mille seize et le dix-neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 19

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 1

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Francis BARTHES, Guy ROUCAYROL, Michel SALLES

Représentés: Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS

Présents non votants :

Excusés: Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Isabelle GIL, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Francine MARTY, Christophe MORGO, Alain MOULY, Yves ROBIN, Luc SALLES, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Adoption du budget 2017

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Comité syndical les propositions budgétaires concernant le budget 2017 en nomenclature M14.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés au chapitre (art 2312-2 du C.G.C.T.).

Le budget primitif 2017 annexé au présent rapport se résume ainsi :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 983 321 €	1 983 321 €
Investissement	294 975 €	294 975 €
TOTAL	2 278 296 €	2 278 296 €

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter le budget primitif du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2017 établi par nature et voté par chapitre auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M14.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer et l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte le budget primitif du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2017 établi par nature et voté par chapitre auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M14 et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 19 décembre 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/12/2016
034-253403554-20161219-2016_19_12_02-DE

